



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 78641

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression des sections bilingues et européennes préconisées dans le cadre de la réforme du lycée. En effet, selon le très sérieux classement EFPI, la France se classe 21ème sur 24 en Europe en termes de niveau de langue. Pire, le niveau baisse d'année en année alors qu'il augmente dans presque tous les autres pays et que la maîtrise des langues devient primordiale sur le marché du travail. Par ailleurs, la suppression de ces sections européennes au collège ne laisse rien présager de bon quant à l'avenir de ces filières dans les lycées publics et risque d'entraîner une dissension entre les établissements privés -qui essayeront de les maintenir- et les établissements publics. Aussi, elle lui demande de revenir sur cette mesure au nom de la culture du mérite.

Texte de la réponse

L'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères des élèves français est l'une des priorités essentielles de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les langues vivantes étrangères tiennent non seulement une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde, mais sont également un atout dans l'insertion professionnelle des jeunes, en France comme à l'étranger. Or les études internationales démontrent effectivement que le niveau en langues vivantes étrangères des élèves français est en moyenne inférieur à celui de leurs semblables européens. S'agissant de la langue vivante 1, l'introduction de son apprentissage dès le cours préparatoire à partir de la rentrée 2016 et le maintien des horaires au collège augmenteront l'exposition des élèves sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. S'agissant de la seconde langue vivante, la réforme du collège, dont la mise en œuvre sera effective à la rentrée scolaire 2016, avance d'un an son apprentissage, qui démarre désormais pour tous les élèves dès la classe de cinquième. Les élèves suivront désormais deux heures et demi hebdomadaires de langue vivante 2 de la cinquième à la troisième, contre trois heures hebdomadaires en classe de quatrième et de troisième actuellement, soit 54 heures de plus de langue vivante 2 au cours de leur scolarité au collège. Tous bénéficieront par conséquent avec la réforme du collège de plus d'heures de cours en langues vivantes étrangères, quand moins de 11% des élèves de troisième étaient aujourd'hui en section européenne. La réforme du collège offre de plus la possibilité d'un véritable renforcement linguistique avec la présence des langues vivantes étrangères dans les enseignements pratiques interdisciplinaires sur le modèle de la discipline non linguistique dans les sections européennes de lycée. Elle consolide enfin, s'agissant des classes bi-langues, ces modalités d'apprentissage des langues qui, aujourd'hui, n'ont aucun statut juridique. Cette réforme renforce en effet les classes bi-langues de continuité, qui permettent aux enfants qui ont appris en primaire une autre langue vivante que l'anglais de commencer une deuxième langue vivante dès la sixième, alors que ceux qui apprennent l'anglais en primaire commencent la LV2 en cinquième. Cela contribuera à la redynamisation de la diversité linguistique dans le premier degré. Ni les sections bilingues, ni les sections européennes du lycée n'ont vocation à être supprimées.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78641

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3163

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1602